

Communauté de
Communes
« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
le treize décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 21

Excusés représentés : 9

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE :

Mme TARERAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213_D_165

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Reversement
des charges de
personnel des
budgets Régie
Assainissement et
DSP Eau Potable vers
le Budget Général**

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation rappelle au conseil communautaire que depuis la reprise de la compétence assainissement au 1er Janvier 2018, certains agents du service technique de Loire Semène sont mis à disposition sur le service assainissement. Par conséquent, en fin d'année, il est établi un état récapitulatif mentionnant l'affectation de chaque agent au service assainissement ainsi que le coût chargé annuel, afin que soient remboursées les rémunérations et les charges de personnel correspondant à l'exercice sur le budget général. Le montant de ces charges représente 29 918 € sur l'année 2022.

De plus, depuis la reprise de la compétence eau potable au 1er Janvier 2020, certains agents du service technique de Loire Semène sont mis à disposition sur le service eau potable.

Par conséquent, en fin d'année, il est établi un état récapitulatif mentionnant l'affectation de chaque agent au service eau potable ainsi que le coût chargé annuel, afin que soient remboursées les rémunérations et les charges de personnel correspondant à l'exercice sur le budget général. Le montant de ces charges représente 4 972 € sur l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le remboursement du budget Régie Assainissement et Régie Eau potable vers le budget général des charges de personnel affectées au service Assainissement et Eau potable
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODET

